

Accompagner la fin de vie et le deuil

En complément au dossier de la Rédaction romande de Saint-Augustin qui porte sur le deuil et que vous trouverez au centre de ce journal, nous vous livrons sur ces deux pages une série de contributions rédactionnelles rédigées par plusieurs membres de l'équipe pastorale de notre paroisse au nom de l'ensemble.

PHOTOS: DR



A lire

Pastorale des funérailles et du deuil; recommandations pastorales pour le canton de Fribourg éditées par le Vicariat de Fribourg – décembre 2010

« J'ai souvent l'impression que le malade m'attendait »

PAR LE PÈRE JEAN RICHZOZ

Toute l'équipe pastorale partage cette vision et se reconnaît dans ce témoignage. Pour aborder ce sujet, c'est le Père Jean Richoz qui nous parle de son expérience.

Lorsqu'un paroissien se trouve à l'hôpital pour une maladie grave, c'est malheureusement très rare que je sois informé par la famille, je le suis souvent par les responsables de l'aumônerie, par des personnes engagées en communauté pour le service des malades (visites aux malades, auxiliaires de la communion) et quelquefois aussi par des amis et voisins de la famille en question.

Je suis régulièrement appelé pour une personne en fin de vie par le service de l'aumô-

nerie; dans ce cas je donne le sacrement de l'Onction des malades. Mais malheureusement, dans la plupart des cas, la personne est déjà inconsciente. Cependant, on sait qu'elle peut encore entendre sans pouvoir s'exprimer. Les fidèles ne sont pas encore habitués à demander eux-mêmes, par avance, ce beau sacrement où le Seigneur déverse sa miséricorde sur la faiblesse humaine.

Lorsque le malade (ou la malade) est encore conscient et demandant, je donne la Sainte Communion, qui prend alors le nom de Saint Viatique, du nom latin via qui veut dire la route: dernier bout de route à parcourir avant d'arriver vers le Seigneur! Si je suis témoin des derniers instants, j'invite doucement le malade à « lâcher prise » pour se laisser aller dans les bras de Jésus.

Rites funéraires: ce qu'il faut savoir

L'annonce d'un décès met souvent les familles dans le désarroi. De ce fait, l'équipe pastorale a trouvé bon de transmettre, par l'intermédiaire des pompes funèbres, un document qui présente la sympathie à la famille et qui l'éclaire sur les décisions à prendre.

PAR MARIANNE BERSET

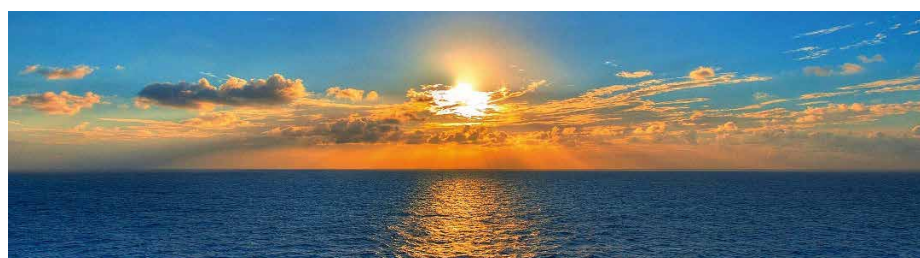
Les rites funéraires à un être cher sont d'abord une marque de respect à cette personne. On reconnaît qu'elle fait partie de la communauté ainsi on manifeste son appartenance à un groupe. « Elle est des nôtres. » De ce fait, le défunt est inscrit dans une histoire qui déborde largement la sienne.

Ces célébrations permettent l'expression de notre chagrin et peuvent contribuer à ouvrir un chemin de deuil. Elles sont aussi là pour accompagner la mort et lui donner un sens. Pour nous, chrétiens, nous voulons témoigner de notre foi au mystère pascal du Christ mort et ressuscité, promesse de notre propre résurrection.

Célébration sans communion

(accompagnée par le chœur-mixte)

Cette cérémonie pourra être présidée par un prêtre ou un agent pastoral laïc. Elle comprendra les moments suivants :



- Accueil
- Evocation du défunt (de la défunte), parcours de vie
- Rite de la lumière (rappel du baptême), fleurs ou autres gestes
- Liturgie de la Parole
- Prière universelle
- Notre Père
- Liturgie du dernier adieu
- Les honneurs

Célébration avec la communion

(accompagnée par le chœur-mixte)

Cette messe sera présidée par un prêtre.

- Accueil
- Evocation du défunt (de la défunte), parcours de vie
- Rite de la lumière (rappel du baptême), fleurs ou autres gestes
- Liturgie de la Parole
- Prière universelle
- Eucharistie, Notre Père et communion
- Liturgie du dernier adieu
- Les honneurs

Célébration dans l'intimité

Cette célébration peut avoir lieu à l'église

paroissiale ou à la chapelle du HIB. Pour respecter la stricte intimité, la célébration ne sera pas annoncée et ne sera également pas accompagnée par le chœur-mixte et les cloches. Cette cérémonie sera présidée par un prêtre ou un agent pastoral laïc. En recourant à une cérémonie dans l'intimité, on prive toutefois la communauté paroissiale de pouvoir participer au deuil, ce que certaines personnes, qui ont connu

le défunt ou connaissent la famille, n'apprécient guère.

Une veillée de prières: une veillée de prières peut être envisagée la soirée précédant la célébration des funérailles à l'église paroissiale, sans le corps.

Inhumation: l'Eglise propose l'inhumation ou l'incinération. L'inhumation au cime-

tière marque la fin du chemin sur la terre. Ce dernier geste se fait en principe directement après la célébration des funérailles.

Dépôt de l'urne: la déposition de l'urne peut aussi être accompagnée par un temps de prière et un geste. Dans la mesure du possible, le membre de l'équipe pastorale qui a accompagné la famille se met à disposition pour ce temps de prière.

L'accompagnement des familles endeuillées

PAR GÉRARD DÉVAUD

Un des grands défis de nos paroisses, c'est l'accompagnement des familles endeuillées après la sépulture. Les jours juste avant et après l'enterrement, il y a souvent une foule de personnes bienveillantes qui entourent les endeuillés. Et ensuite, par la force des choses et le train-train quotidien, les visites et les téléphones se font plus rares... Et pourtant, c'est souvent à ce moment que les endeuillés auraient le plus besoin de soutien.

Dans notre paroisse, les prêtres et assistants pastoraux ont le souci d'aller régulièrement à leur rencontre, de garder le contact, de prendre du temps pour les écouter, prier. Parfois, la remise d'une rose peut permettre de créer des contacts privilégiés, tout comme l'invitation à partager un repas, à faire une balade. Mais fort heureusement, il y a également de nombreux paroissiens qui, au nom de leur foi et de leur amitié,



se mettent spontanément à disposition de ces personnes endeuillées en leur rendant visite, en les invitant à boire un café ou à participer à une messe de semaine. L'important étant de prendre du temps, se mettre à l'écoute de ces personnes affectées, comme l'a si bien fait le Christ avec les disciples d'Emmaüs (Luc 24, 13-35). Mais cette mission est confiée à toute personne de bonne volonté, prête à donner un peu de son temps à des proches dans le deuil.

Qui pour les personnes « sorties d'Eglise » ?

PAR JEAN PAUL MARIE BRÜGGER

Au nom des libertés de croyance et d'association, toute personne peut continuer à croire et donc à vivre dans sa foi tout en ayant déclaré vouloir sortir de la communauté paroissiale (administrative) dont elle était membre. C'est ce qu'on appelle en langage courant une « sortie d'Eglise ». Lors d'un décès le prêtre ou l'agent pastoral contacté se doit de contrôler si la personne décédée est toujours membre de la communauté ecclésiastique ou pas. C'est parfois une surprise pour les proches survivants dans la mesure où certains « oublient » d'informer leur famille de leur décision.

Si le défunt est « sorti de l'Eglise » mais n'a pas renié sa foi, on va alors demander à la famille de verser une participation aux frais de la cérémonie (salaires du prêtre, du sacristain, de l'organiste, de la chorale, frais d'entretien et de matériel,...). Même si le montant peut paraître important, ce n'est qu'une faible compensation des impôts ecclésiastiques qui n'ont pas été honorés. Dans les directives dont dispose le prêtre pour l'aider dans ces circonstances, il est précisé qu'il est possible, en accord avec le Conseil de paroisse, de sortir de la fourchette proposée afin de tenir compte de la situation financière particulière des survivants.

Les situations particulières

PAR LE PÈRE JEAN RICHOUZ

L'équipe pastorale doit savoir réagir avec doigté lors de situations particulières qui se présentent heureusement rarement dans notre paroisse. Nous voulons parler des personnes qui se donnent la mort. Soit par suicide, soit en recourant à une organisation comme Exit.

Les plus anciens se souviennent qu'autrefois, les suicidés n'avaient pas de sépulture religieuse. Aujourd'hui, les progrès de la médecine et de la psychiatrie ont apporté un éclairage nouveau sur la question (maladie psychique, dépression, etc). Les sépultures se font dès lors dans les églises. Différent est le problème que pose Exit.

L'Eglise considère que la vie est sacrée et inviolable du début à la fin, selon la parole du saint homme Job dans la Bible: « Le Seigneur a donné (la vie) le Seigneur a repris, que le nom du Seigneur soit béni! » Elle ne peut donc approuver ni l'avortement, ni l'euthanasie; mais il ne nous appartient pas de juger, encore moins de condamner la personne concrètement aux prises avec ces difficiles questions morales.

Evidemment, dans toutes les situations, l'Eglise, à travers les prêtres et les assistants pastoraux, doit avoir une attention particulière dans l'accompagnement des personnes et des familles.